

Corrigé

ACADÉMIE DE GRENOBLE
SESSION 1999

**BEP CONDUITE ET SERVICES DANS LE TRANSPORT
ROUTIER**

CAP CONDUITE ROUTIÈRE

*EPI TECHNOLOGIE ET GESTION DU
TRANSPORT (2^{ème} PARTIE)*

DURÉE 2H/4H

COEFF : CAP 5 BEP 3

Question 1
la Carte Routière
4 points

	n ^{os}	préfectures
	01	Bourg en Bresse
	07	Rivas
	26	Valence
	42	S ^t Etienne
	69	Lyon
	73	Chambéry
	74	Anney
	38	Grenoble

ACADEMIE DE GRENOBLE		SESSION
EXAMEN : CAP / BEP Conduite et services Transports Routiers		durée : 2 heures
EP 1 : Technologie et gestion du transport (2 ^e partie)		coefficient : 5 ou 3
Nb de tirages :	CORRIGE	Feuille : 1/4

QUESTION 2

Justifier le choix d'un véhicule

On donne :

Un tableau avec les poids et longueurs de 4 véhicules articulés différents .

Les semi-remorques ont toutes une largeur utile de 2,44 m et une hauteur utile de 2,40 m .

On demande :

Calculer les volumes et charges utiles de chacun (méthode des PMA) .

En déduire le véhicule adapté au transport de 24 T de marchandises occupant 75 m³

On exige :

Les calculs sont posés ; poids et volumes (arrondis au chiffre entier supérieur) sont exacts .

Le véhicule choisi est adapté au transport.

4 points

véhicule	tracteur	semi	calculs	cu	volume
1	PV 7 t PTAC 32 t PTRA 40 t	7 t	$PMA = 7 + 32 = 39$ $CU = 39 - (7+7) = 25$ $Vol = 2,44 \times 2,40 \times 13,30 = 77,88$	25 ^T	78 m ³
2	PV 7 t PTAC 25 t PTRA 38 t	5 t	$PMA = 7 + 25 = 32$ $CU = 32 - (7+5) = 20$ $Vol = 2,44 \times 2,40 \times 12,20 = 71,44$	20 ^T	72 m ³
3	PV 5,5 t PTAC 32 t PTRA 26 t	7 t	$PMA = 5,5 + 32 = 37,5$ Or $PTRA = 26$ $26 - (7+5,5) = 13,5$ $Vol = 2,44 \times 2,40 \times 10,15 = 59,43$	13,5 ^T	60 m ³
4	PV 6 t PTAC 21 t PTRA 26 t	3 t	$PMA = 6 + 21 = 27$ or $PTRA = 26$ $26 - (6+3) = 17$ $Vol = 2,44 \times 2,40 \times 11,25 = 65,88$	17 ^T	66 m ³

Choix du véhicule : seul le véhicule 1 convient

ACADEMIE DE GRENOBLE		SESSION
EXAMEN : CAP / BEP Conduite et services Transports Routiers		durée : 2 heures
EP 1 : Technologie et gestion du transport (2 ^e partie)		coefficient : 5 ou 3
Nb de tirages :	CORRIGE	Feuille : <u>2/4</u>

**LETRE DE VOITURE
TRANSPORTS DE LOIS**

19080628

IDENTIFICATION


MARCHANDISES

CHARGEMENT

DÉCHARGEMENT

PRESTATIONS ANNEXES (2)

MOBILE DÉPOSÉ CNR - REPRODUCTION INTERDITE. ANNÉE DU 19 mai 1997 modifié. Art. 10 : L'émission des lettres de voiture - transports de lois, l'émission des carnets et leur mise à disposition des entreprises sont assurées, sous le contrôle du ministre chargé des transports, par le Comité National Routier.

 Comité National Routier		EMPLACEMENT DU TIMBRE TRANSPORT		TRANSPORTÉUR (nom et prénom) TRANSALP 38 Grenoble	
DOCUMENT ÉTABLI LE : <i>Jour de l'examen</i>		N° de commande et/ou devis accepté :		Ref. transporteur :	
DONNEUR D'ORDRE (CLIENT OU COMMISSIONNAIRE) : Raison sociale : <i>Général de Transat</i> Localité : <i>Grenoble</i> Dépt : <i>38</i>		DISTANCE : <i>3873 FH 38</i>		IMMATRICULATION : <i>2654 EG 38</i>	
N° de commande : Autres références :		INSTRUCTIONS DU TRANSPORTÉUR AU(S) CONDUCTEUR(S) (réviser sommaire, heure et lieu de début de mission, et prix d'ordre éventuelle en cours de mission).			

Nombre : <i>132</i>	Nature de la marchandise : <i>fiats "acétone" (sur 33 palettes EUR)</i>	Poids : volume, mètre linéaire déclaré par le remettant : <i>267400</i>
---------------------	---	---

MARCHANDISES DANGEREUSES L'ÉPÉDITION CONTIENT DES MATIÈRES DANGEREUSES SELON l'ADR ADR DÉCLARATION JOINTE OBLIGATOIRE <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	TRANSPORT SOUS TEMPÉRATURE DIRIGÉE <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	DOCUMENTS ANNEXÉS ET/OU PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES : - <i>fiche de sécurité</i> - <i>déclaration changement mod. dangereux</i>
RAISON SOCIALE : <i>Rhône-Poulenc</i> Adresse : Ville : <i>Port de Clair</i> Dépt : <i>38</i> Référence : Observations particulières ou réserves :	Date et heure d'arrivée au lieu de chargement : le <i>Jour exam.</i> à <i>8</i> h Date et heure de départ du véhicule chargé libéré : le " " à <i>8</i> h <i>30</i> Nom du conducteur : <i>le conducteur</i> signature	Nom du remettant (1) : <i>R.P.</i> signature

RAISON SOCIALE : <i>Chimie Color</i> Adresse : <i>ZI de l'ins</i> Ville : <i>Badreux</i> Dépt : <i>33</i> Référence : Observations particulières ou réserves :	Date et heure d'arrivée au lieu de déchargement : le <i>lendemain</i> à <i>8</i> h Date et heure de départ du véhicule déchargé libéré : le " " à <i>12</i> h Nom du conducteur : <i>le conducteur</i> signature	Nom du destinataire (1) : <i>Ch. color</i> signature
--	---	---

EXÉCUTÉES AU CHARGEMENT	EXÉCUTÉES AU DÉCHARGEMENT	PALETTES Type : <input checked="" type="checkbox"/> 80/120 <input type="checkbox"/> 100/120 <input checked="" type="checkbox"/> Europe <input type="checkbox"/> Autres : Autres supports : <input type="checkbox"/> Roils <input type="checkbox"/> Bacs <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> ORIGINE :
NON CONVENUES (3)	NON CONVENUES (3) <i>déchargement (2^e endroit) à MEXICANAC SA de la République</i> Nom du demandeur (1) : <i>Chimie Color</i> signature : <i>Ch. color</i>	CHARGÉES CHEZ L'EXPÉDITEUR : <i>33</i> RENDUES À L'EXPÉDITEUR : <i>33</i> LIVRÉES AU DESTINATAIRE : <i>33</i> RENDUES PAR LE DESTINATAIRE : <i>33</i> <input type="checkbox"/> RESTITUTION FINALE :

(1) Le refus non motivé de signature engage la responsabilité du destinataire du véhicule.

ACADEMIE DE GRENOBLE		SESSION
EXAMEN : CAP / BEP Conduite et services Transports Routiers		durée : 2 heures
EP 1 : Technologie et gestion du transport (2 ^e partie)		coefficient : 5 ou 3
Nb de tirages :	<i>CARRIGE</i>	Feuille : <i>3/1</i>

QUESTION 4
Choisir les documents

On donne :

Le transport précédant ;
Un tableau à 4 colonnes ;

On demande :

De lister les documents indispensables à ce transport, en cas de contrôle routier .

On exige :

Aucune infraction ne peut être relevée sur l'ensemble des documents .

4 points

conducteur	véhicules	marchandise	titre d'exploitation
permis E (C) validé Fimo ou diplôme disque du jour + de la semaine en cours + dernier de la semaine précédente attestation formation MD	- 2 cartes grises validées - 2 attestations d'assurances validées - vigette fiscal + talon	- lettre de voiture, tpt. de lot - fiche de sécurité - déclaration de chargement	- licence communautaire

QUESTION 5

Evaluer les responsabilités

4 points

Les parties au contrat de transport et de commission sont :

- contrat de commission : le commissionnaire (Grenobloise de transport) et l'expéditeur (Rhône-Poulenc) .
- contrat de transport : le commissionnaire (Grenobloise de trpt) , le transporteur (Transalp) et le destinataire (Chimie-color) .

l'objet du contrat de transport est un transport de marchandises (26 t 400, acétone en fûts) de Grenoble à Bordeaux

Les obligations principales du transporteur sont de livrer la marchandise dans l'état où il l'a chargée et de respecter les délais.

Les réserves doivent être écrites sur le document de transport et précises, motivées .

ACADEMIE DE GRENOBLE		SESSION
EXAMEN : CAP / BEP Conduite et services Transports Routiers		durée : 2 heures
EP 1 : Technologie et gestion du transport (2 ^e partie)		coefficient : 5 ou 3
Nb de tirages :	CORRIGE	Feuille : $\frac{4}{4}$